


Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTE
Le Président de Limoges Métropole
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-1 et L. 2121-10
Vu la délibération n°12 du 6 avril 2016 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres qui l'organisent conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Filo aménagement, espace public et mobilité durable.
CONSIDÉRANT que M. Christophe FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Filo aménagement, espace public et mobilité durable.
CONSIDÉRANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public et Responsable du Filo aménagement, espace public et mobilité durable.
CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'espace public et Responsable du Filo aménagement, espace public et mobilité durable.
CONSIDÉRANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie et des Filo aménagement, espace public et mobilité durable.
CONSIDÉRANT que M. Stéphane ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'exploitation de l'espace public et Responsable du Filo aménagement, espace public et mobilité durable.
ARRÊTE
ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Filo aménagement, espace public et mobilité durable, pour la signature des documents suivants :
- Rapport d'analyse des offres des marchés publics du Filo aménagement, espace public et mobilité durable.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Filo aménagement, espace public et mobilité durable.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RVOCE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre le 200 4 et 40 000 4 et le Filo aménagement, espace public et mobilité durable.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services, Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice, M. Christophe MATHIEU, M. Stéphane BERNARD, M. Stéphane HEYRAUD, M. ATTARD, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2026

 28069.pdf
(.pdf, 160,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER